

La FLASSA met à disposition des moniteurs agréés ainsi que des dirigeants de clubs un accès authentifié par lequel ils ont la possibilité de télécharger des documents à caractère non public. L'accès pour les dirigeants de clubs est limité à trois personnes désignées par les clubs mêmes.

Parmi ces documents se trouvent, dépendamment du type d'accès,

- les comptes rendus de réunions du CA et/ou CT,
- les questions d'examen officielles sous forme PDF,
- les présentations PowerPoint des cours.

La FLASSA se charge de contacter sur base annuelle tous les clubs afin de mettre à jour la liste des personnes ayant droit à l'accès. Les paramètres d'accès seront ensuite envoyés sur les adresses email privées des personnes concernées.